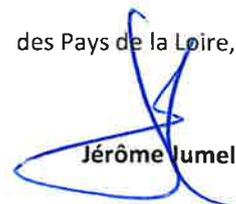


## Avis de classement pour la création d'une unité de vie résidentielle pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme, en situation très complexe, en Pays de la Loire

<b>Autorité de publication de l'appel à manifestation d'intérêt</b>	Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
<b>Texte de référence</b>	L'instruction interministérielle DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 du 24 juin 2021 relative au déploiement d'unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
<b>Calendrier</b>	Date de publication de l'AMI : 29 avril 2023 Date de clôture des candidatures : 20 juillet 2023 Date du comité de sélection : 04 décembre 2023
<b>Contexte et objet de l'AMI</b>	<p>L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire a lancé un appel à manifestation d'Intérêt pour la création d'une <b>Unité de vie Résidentielle pour Adultes avec Autisme, en situation très Complexe (URAAC)</b>, dans la région Pays de la Loire.</p> <p>L'inclusion des adultes autistes constitue l'un des cinq engagements de la stratégie nationale 2018-2022. Face à ces enjeux et dans le cadre de la démarche d'une réponse accompagnée pour tous, il est apparu un manque de structures de vie pérennes en capacité d'apporter des réponses durables et adaptées aux besoins des personnes présentant des troubles très complexes.</p> <p>Dans ce contexte, le présent avis prévoit la création pour 2024, d'une unité résidentielle médicosociales de 6 places, réparties en 2 fois 3 places ou 3 fois 2 places. (Places de MAS renforcées ; fonctionnement 365 jours par an et 24h sur 24) à vocation régionale, conformément à l'instruction interministérielle du 24 juin 2021.</p> <p>Une première unité de vie résidentielle pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme, en situation très complexe est en cours de déploiement en Loire-Atlantique.</p> <p>Cet appel à manifestation d'intérêt concerne la création d'une autre unité de vie résidentielle située sur l'un des quatre autres départements de la région des Pays de la Loire : Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée.</p> <p>Quel que soit le lieu d'implantation, sur l'un des départements précités, ces deux unités résidentielles seront ouvertes à l'admission de personnes résidentes dans la région des Pays de la Loire.</p>
<b>Classement du comité de sélection validé par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire</b>	
<b>1</b>	Fondation Perce-Neige avec le CESAME- 49320 Brissac
<b>2</b>	Fondation OVE- 85400 Luçon
<b>3</b>	Association ALAHMI - 49120 Chemillé-en-Anjou
<b>4</b>	Association Perrine Thulard - 53600 Evron
<b>4</b>	ADAPEI de la Sarthe - 72700 Allonnes
<b>5</b>	AHSS - Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe -72550 Coulans sur Gée

Fait à Nantes, le 04 décembre 2023

Le Directeur général  
 de l'Agence régionale de santé  
 des Pays de la Loire,

  
**Jérôme Jumel**